

Article 9 de la loi n°71-556 du 12-07-1971

"À peine de nullité, le contrat ne peut être signé qu'au terme d'un délai de six jours francs après sa réception. Le contrat peut être résilié par l'élève, ou son représentant légal, si, par suite d'un cas fortuit ou d'une force majeure, il est empêché de suivre l'enseignement correspondant. Dans ce cas, la résiliation ne donne lieu à aucune indemnité. Jusqu'à l'expiration d'un délai de trois mois à compter de la date d'entrée en vigueur du contrat, celui-ci peut être unilatéralement résilié par l'élève moyennant une indemnité dont le montant ne saurait excéder 30 % du prix du contrat, fournitures non comprises. Les sommes déjà versées peuvent être retenues à due concurrence. Les livres, objets ou matériels dont le contrat prévoyait la fourniture à l'élève et qui ont été effectivement livrés à la date de la résiliation, restent acquis pour la valeur estimée au contrat. Il ne peut être payé par anticipation plus de 30 % du prix convenu, fournitures non comprises. Pour les cours dont la durée totale est supérieure à douze mois, les 30 % sont calculés sur le prix de la première année pédagogique telle qu'elle est prévue par le plan d'études. Le contrat doit, à peine de nullité, reproduire les dispositions du présent article. Il ne peut comporter de clause attributive de compétence".

J'ai reçu le projet de contrat à la date du _____

Je reconnais avoir pris connaissance de l'article 9 de la loi du 12-7-1971 qui a été reproduit ci-dessus.

À _____ le 1 _____

Signature du représentant légal
(pour les mineurs)

Signature de l'élève



Enseignement privé à distance
Immeuble Gaïa
333 avenue Georges Clémenceau
92000 Nanterre

REVUE D'ÉTUDES

Cadre réservé à la Revue d'Études

Téléphone : 09 88 66 11 02

Internet : www.larevuedetudes.fr

E-mail : contact@revue-d-etudes.fr

| |
|------------------------|
| Code cours : _____ / 1 |
|------------------------|

Volet 2

Contrat d'inscription



Le code cours ci-dessus doit obligatoirement figurer :

- au verso de vos chèques de règlement ultérieurs ;
- sur les travaux écrits que vous adresserez à la correction ;
- en référence sur toutes les correspondances et enveloppes que vous pourrez envoyer à la Revue d'Études.

La Revue d'Études s'engage :

1. à vous adresser et/ou à mettre en ligne les documents et les devoirs énumérés dans le descriptif du cours choisi pour le bon déroulement de votre préparation ;
2. à vous donner, dans chacun des envois, des directives de travail claires et précises ;
3. à corriger tous les devoirs que vous aurez envoyés ; chacun de ces devoirs fera l'objet d'une correction individuelle et personnalisée et d'un corrigé type proposant une solution possible au problème posé ;
4. à vous permettre d'apprécier votre progression en attribuant une note numérique et une appréciation à chacun de vos travaux.



Depuis février 2009, la Revue d'Études est certifiée **ISO 9001:2008** sur deux aspects de son activité :

- la conception et la réalisation de module d'enseignement à distance,
- la vente de documentation.

1 *Inscrire ici la date à laquelle débute le contrat ; elle doit être postérieure de 7 jours (délai de réflexion de 6 jours francs) à la date de réception du projet de contrat.*